PÉNURIE DE TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'ÉDUCATION DANS LES ÉCOLES DE L'ONTARIO

Pourquoi il est nécessaire d'investir spécifiquement dans le renforcement des effectifs pour mieux accompagner les élèves



novembre 2026

OSBCU CSCSO

CUPE·SCFP

INTRODUCTION

Les écoles de l'Ontario font face à une crise de personnel, comme en témoignent de plus en plus de données. Prises dans leur ensemble, les enquêtes menées auprès des travailleuses et travailleurs de l'éducation, les rapports émanant de diverses organisations et universitaires, ainsi que les données publiées par le gouvernement de l'Ontario dressent un tableau très clair, à savoir les écoles manquent de travailleuses et travailleurs de l'éducation et les élèves ne bénéficient pas du soutien dont ils(elles) ont besoin pour réaliser leur potentiel et réussir.

Malgré les affirmations du gouvernement concernant des « investissements historiques » dans l'éducation, les 72 conseils scolaires de l'Ontario ont tous été touchés par une détérioration des ratios élèves/personnel pour différentes catégories de travailleuses et travailleurs de l'éducation au cours de l'année scolaire 2025-2026 comparativement à 2018-2019, année où le gouvernement progressiste-conservateur est arrivé au pouvoir. Soixante de ces conseils scolaires affichent un ratio personnel/élèves moins favorable pour au moins quatre catégories de travailleuses et travailleurs de l'éducation, et douze d'entre eux présentent des ratios moins favorables pour au moins dix catégories de travailleuses et travailleurs de l'éducation. Cela se traduit par une diminution du nombre d'employé(e)s par élève, des élèves privé(e)s du soutien dont ils(elles) ont besoin et une charge de travail croissante pour le personnel dans l'ensemble du système.

En 2025, le SCFP-CSCSO a publié une série de rapports sur la crise de sous-effectif au sein des conseils scolaires de l'Ontario, sur la base d'une enquête menée auprès de plus de 12 000 travailleuses et travailleurs de l'éducation membres du SCFP à la grandeur de la province. Dans cette enquête, 92,3 % des répondant(e)s ont déclaré qu'il fallait davantage de personnel dans les écoles pour améliorer le soutien apporté aux élèves[1]. Les travailleuses et travailleurs de l'éducation ont fait état d'une charge de travail accrue et de besoins non satisfaits dans les écoles, en raison d'un manque de personnel pour assumer ces tâches.

[1] On a demandé aux membres : « Les services destinés aux élèves, au personnel ou à la communauté scolaire s'amélioreraient-ils si le nombre d'employé(e)s de votre catégorie était plus important? » et « Les services destinés aux élèves, au personnel ou à la communauté scolaire s'amélioreraient-ils si le nombre d'employé(e)s d'autres catégories que la vôtre était plus important? » et 92,3 % des répondant(e)s ont répondu « oui » à l'une de ces questions, voire aux deux.

Selon l'enquête menée auprès des travailleuses et travailleurs de l'éducation membres du SCFP, près de 54 % des répondant(e)s ont déclaré effectuer du travail non rémunéré pour le compte du conseil scolaire, ce qui équivaut à environ 1 335 postes équivalents temps plein de travail non rémunéré effectué par les travailleuses et travailleurs de l'éducation membres du SCFP[2]. Le gouvernement compte sur le travail non rémunéré d'une main-d'œuvre majoritairement féminine et relativement peu payée pour pallier les lacunes liées au sous-financement et à la pénurie de personnel systémiques.

Le présent rapport examine les résultats de l'enquête de 2025 afin d'apporter des preuves supplémentaires de la nécessité d'augmenter les effectifs dans les écoles de toute la province. Les besoins des élèves ne sont pas satisfaits au sein du système éducatif ontarien. Pour pourvoir à ces besoins, prioriser la réussite des élèves et garantir que les écoles disposent des ressources nécessaires, il est indispensable de leur allouer un financement suffisant pour embaucher davantage de travailleuses et travailleurs de l'éducation. Le SCFP-CSCSO a préparé des revendications visant à négocier ces améliorations afin de pourvoir aux besoins des élèves. L'augmentation des effectifs est au cœur des revendications du SCFP-CSCSO dans le cadre de la ronde de négociations centrales de 2026 avec le gouvernement provincial et les conseils scolaires.

[2] SCFP-CSCSO, *« OSBCU Services Survey : Provincial Results »*, mars 2025, Data on staffing is found in Appendix H of school boards' audited Financial Statements (and Estimates and Revised Estimates). Data on enrolment is found in Schedule 13 of these documents. Data is made publicly available by the Government of Ontario at https://data.ontario.ca/dataset/school-board-financial-reports-estimates-revised-estimates-and-financial-statements.

APERÇU DES SOURCES

Ce rapport compile des données provenant de plusieurs sources gouvernementales, notamment des documents financiers des conseils scolaires (qui comprennent des données sur le personnel permanent en équivalent temps plein et les effectifs scolaires)[3], l'inscription des élèves dans les programmes d'éducation spécialisée[4] et la taille des classes à l'élémentaire[5]. Les chiffres tirés de ces ensembles de données ne reflètent pas pleinement la gravité de la crise liée à la pénurie de personnel. Ils donnent un aperçu de problèmes généralisés et contribuent à démontrer de manière concluante que le mythe de « l'investissement historique dans l'éducation » avancé par ce gouvernement est tout simplement faux.

Le présent rapport s'appuie également sur des données issues de divers rapports d'autres organisations, notamment *People for Education*, *Ontario Autism Coalition*, *Ontario Principals' Council*, *Community Living Ontario* et le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. Les données d'une enquête publiée pour la première fois par le SCFP-CSCSO en 2025 sont incluses dans ce rapport afin de compléter l'analyse, soulignant les effets persistants du manque de personnel sur les élèves et les travailleuses et travailleurs de l'éducation.

[3] Les données relatives aux effectifs figurent à l'annexe H des états financiers audités des conseils scolaires (ainsi que dans les prévisions budgétaires et les prévisions révisées). Les données relatives aux inscriptions figurent à l'annexe 13 de ces documents. Ces données sont mises à la disposition du public par le gouvernement de l'Ontario à l'adresse suivante : https://data.ontario.ca/fr/dataset/school-board-financial-reports-estimates-revised-estimates-and-financial-statements.

[4] Les données relatives aux inscriptions en éducation spécialisée, ventilées par type d'anomalies, sont mises à la disposition du public par le gouvernement de l'Ontario à l'adresse suivante : https://data.ontario.ca/fr/dataset/special-education-enrolment-by-exceptionality.

[5] Les données relatives à la taille des classes à l'élémentaire sont mises à la disposition du public par le gouvernement de l'Ontario à l'adresse suivante : https://data.ontario.ca/fr/dataset/elementary-class-size.

CATÉGORIES PROFESSIONNELLES

Plusieurs catégories professionnelles des travailleuses et travailleurs de l'éducation sont spécifiquement identifiées dans ce rapport, car des données sont facilement disponibles pour ces catégories. Plus précisément, les aides-enseignant(e)s (A.-E.), les éducatrices et éducateurs de la petite enfance désigné(e)s (EPED), le personnel administratif des écoles, les concierges, les préposé(e)s à l'entretien et les corps de métier, le personnel de soutien professionnel, le personnel des bibliothèques et le personnel informatique seront directement abordé(e)s dans ce rapport.

Le fait de mentionner spécifiquement certaines catégories de travailleuses et travailleurs de l'éducation ne vise pas à laisser entendre que ce sont les seules catégories qui comptent dans un système scolaire public solide, ni que la crise de pénurie de personnel ne touche pas d'autres catégories. L'inclusion de ces catégories résulte du fait que l'on dispose de plus de données les concernant que pour d'autres. Un renforcement des effectifs est nécessaire dans toutes les catégories au sein des conseils scolaires de la province, notamment, mais sans s'y limiter, les instructeurs(trices), le personnel de l'administration centrale des conseils scolaires, les surveillant(e)s d'élèves et bien d'autres encore.

LES AIDES-ENSEIGNANT(E)S PÉDAGOGIQUES

ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE DÉSIGNÉ(E)S

CONCIERGES ET PRÉPOSÉ(E)S À L'ENTRETIEN

PERSONNEL ADMINISTRATIF DES ÉCOLES (SECRÉTARIAT ET ADMINISTRATION)

CORPS DE MÉTIERS/ENTRETIEN

PERSONNEL PROFESSIONNEL

PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES ET PERSONNEL INFORMATIQUE

LES AIDES-ENSEIGNANT(E)S PÉDAGOGIQUES

Les aides-enseignant(e)s (A.-E.) apportent un soutien essentiel aux élèves de diverses manières, notamment (mais pas exclusivement) aux élèves inscrit(e)s en éducation spécialisée. Il existe un consensus quasi unanime sur le fait que les besoins éducatifs particuliers des élèves ne sont pas satisfaits et que le manque d'effectifs parmi les A.-E. en est une cause fondamentale. En effet, il est largement admis que le financement de l'éducation spécialisée n'est pas suffisant pour financer correctement tous les soutiens nécessaires[6].

Les organisations suivantes ont mis en évidence le problème de la pénurie de personnel et/ou ont recommandé le recrutement de personnel supplémentaire dans le domaine de l'éducation spécialisée (y compris des aides-enseignants) :

- *Ontario Principals' Council*[7]
- *People for Education*[8]
- *Ontario Autism Coalition*[9]
- *Community Living Ontario*[10]

Même le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario[11] a constaté l'insuffisance du financement de l'éducation spécialisée pour couvrir les coûts actuels.

[6] Consulter, par exemple, le Bureau de la vérificatrice générale, *« Special Education Needs : Independent Auditor's Report »*, rapport spécial n° 2026., https://www.auditor.on.ca/en/content/specialreports/specialreports/en26/2026_SpecEd_EN.pdf et *Ontario Public School Boards' Association, "Public education system remains under significant financial strain"*, le 2 juin 2025, https://www.opsba.org/opsba_news/public-education-system-remains-under-significant-financial-strain/

[7] Consulter, par exemple, *Ontario Principals' Council, "Addressing Staff Shortages in Ontario Schools"*, Jour de défense des intérêts des député(e)s provinciaux(provinciales) 2024, https://www.principals.ca/en/who-we-are/resources/Documents/Principals-Day-Queens-Park/OPC-Issue-Sheet-2024.pdf

[8] Consulter, par exemple, *People for Education, "Principals sound the alarm about students mental health"*, 2023, https://peopleforeducation.ca/report/principals-sound-the-alarm-about-students-mental-health/,

[9] Consulter, par exemple, *Ontario Autism Coalition, Special Education Survey, 2023-24 School Year"*, janvier 2025, "Special Education Survey, 2024-25 School Year", avril 2026, https://ontarioautismcoalition.com/wp-content/uploads/2026/04/OAC-Special-Education-Report-2024-2025-School-Year.pdf

[10] Consulter, par exemple, *Community Living Ontario, "Crisis in the Classroom: Exclusion, Seclusion, and Restraint of Students with Disabilities in Ontario Schools"*, avril 2025, https://communitylivingontario.ca/wp-content/uploads/2025/04/FINAL-Crisis-In-The-Classroom-April-2025.pdf

[11] Bureau de la vérificatrice générale, *"Special Education Needs: Independent Auditor's Report", Special Report 2026"*, https://www.auditor.on.ca/en/content/specialreports/specialreports/en26/2026_SpecEd_EN.pdf

Les résultats d'une enquête réalisée par le SCFP-CSCSO et publiés en 2025 font ressortir les enjeux liés au manque d'effectifs parmi les aides-enseignant(e)s.

- 72,7 % des aides-enseignant(e)s s'occupent de cinq élèves ou plus au cours d'une semaine normale. Ce chiffre est en hausse comparativement aux 60 % enregistrés lors d'une enquête similaire réalisée en 2018.
- Seul(e)s 3 % des aides-enseignant(e)s apportent un soutien individuel aux élèves, comparativement à 7,4 % lors de l'enquête de 2018. Puisque presque tout le monde s'accorde à reconnaître que les besoins des élèves augmentent, la diminution du soutien individuel ne peut signifier qu'une chose, à savoir les besoins des élèves ne sont pas satisfaits.
- 87,3 % ont déclaré que le nombre d'élèves dont ils(elles) s'occupent avait augmenté au cours des cinq dernières années.
- 95 % ont déclaré qu'il y avait, dans l'école ou les écoles où ils(elles) travaillent, des élèves qui ont besoin du soutien d'un(e) aide-enseignant(e) mais qui n'en bénéficient pas actuellement.
- 87,8 % ont déclaré qu'il y avait, parmi les élèves avec lesquels ils(elles) travaillent, des élèves qui ont besoin d'un accompagnement individuel mais qui n'en bénéficient pas.

Il est très clair que les élèves qui ont besoin d'un accompagnement ne passent pas suffisamment de temps avec les aides-enseignant(e)s et que beaucoup de ceux(celles) qui ont besoin d'aide ne la reçoivent pas. Le personnel est poussé à bout et des enfants passent entre les mailles du filet.

Malgré l'augmentation des besoins des élèves, la hausse des besoins non satisfaits et des charges de travail ingérables, 15 des 72 conseils scolaires affichaient en réalité en 2025-2026 un ratio élèves/aides-enseignant(e)s plus défavorable qu'en 2018-2019. Outre la réduction des ratios d'effectifs, les pénuries de personnel persistantes constituent un problème majeur. En 2024, l'*Ontario Principals' Council (OPC)* a signalé que 32 % des écoles connaissaient quotidiennement des pénuries de personnel, affirmant que « le manque critique de personnel entraînent des environnements d'apprentissage irréguliers [12] ». De même, *People for Education* remarque que près de la moitié des écoles font face chaque jour à une pénurie d'aides-enseignant(e)s[13].

[12] *Ontario Principals' Council, "Addressing Staff Shortages in Ontario Schools"*, Journée de défense des intérêts des député(e)s provinciaux(provinciales 2024, https://www.principals.ca/en/who-we-are/resources/Documents/Principals-Day-Queens-Park/OPC-Issue-Sheet-2024.pdf

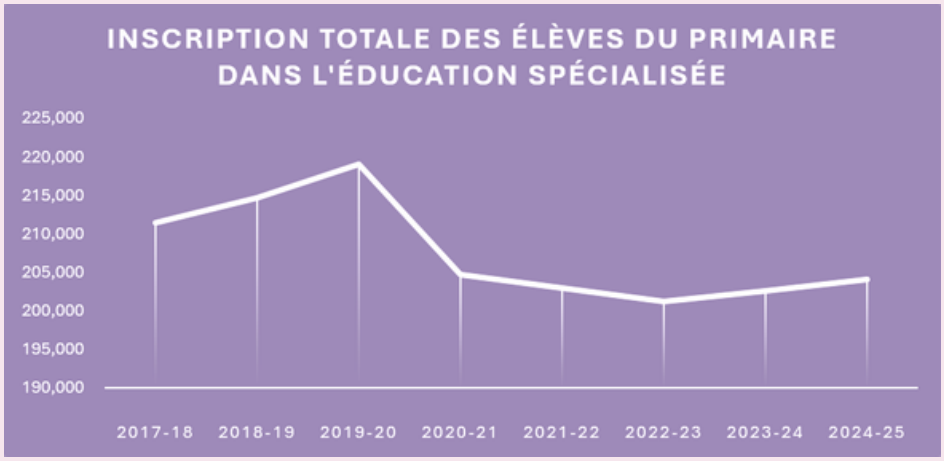
[13] *People for Education, "Staff shortages a daily issue for many Ontario schools"*, le 24 mars 2024, Staff shortages a daily issue for many Ontario schools - People for Education

INSCRIPTION DANS L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Le ministère de l'Éducation a publié des données sur les effectifs de l'éducation spécialisée pour plusieurs années, jusqu'à l'année scolaire 2024-2025. De 2017-2018 à 2024-2025, le nombre total d'inscriptions officielles dans l'éducation spécialisée a augmenté de 2 %, avec notamment une hausse de 51 % du nombre d'élèves autistes, une hausse de 34 % du nombre d'élèves dont l'anomalie est classée dans la catégorie « comportement » et une hausse de 27 % du nombre d'élèves présentant des anomalies multiples. Ces données montrent que les besoins des élèves augmentent, notamment en termes d'intensité et de complexité, d'où la nécessité de renforcer les effectifs dans l'éducation spécialisée. Il convient de noter que cette hausse ne concerne que les élèves officiellement inscrit(e)s dans l'éducation spécialisée. Elle ne reflète pas nécessairement l'augmentation des besoins globaux des élèves, notamment ceux(celles) qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation formelle ou qui ont besoin d'un soutien pédagogique spécialisé mais ne le reçoivent pas.

Malgré la reconnaissance généralisée d'une forte augmentation des besoins des élèves (allant même au-delà des statistiques relatives à l'inscription officielle dans l'éducation spécialisée), et malgré l'intensité et la complexité croissantes de ces besoins, le pourcentage de la population scolaire totale inscrite dans l'éducation spécialisée a légèrement diminué de 0,4 point de pourcentage, passant de 17,9 % de l'inscription totale en 2017-2018 à 17,5 % en 2024-2025. Proportionnellement, moins d'élèves bénéficiaient de soutiens éducatifs spécialisés.

Cette tendance est particulièrement marquée dans les écoles primaires, où l'on a en effet constaté une baisse de 3,5 % du nombre d'élèves officiellement inscrit(e)s dans l'éducation spécialisée. Et ce, malgré une augmentation de 54 % du nombre d'élèves du primaire atteints d'autisme, de 13 % du nombre d'élèves du primaire présentant des « troubles du comportement » et de 24 % du nombre d'élèves du primaire présentant des anomalies multiples. Bien qu'il existe un consensus clair sur le fait que les besoins des élèves augmentent (et que ces données montrent que la complexité de ces besoins s'accroît), le nombre total d'élèves du primaire bénéficiant d'un soutien en éducation spécialisée a en réalité diminué sous le gouvernement conservateur actuel.



Ensemble de données du gouvernement de l'Ontario : Effectif des élèves inscrit(e)s à un programme d'éducation de l'enfance en difficulté selon l'anomalie à l'adresse https://data.ontario.ca/fr/dataset/special-education-enrolment-by-exceptionality

La baisse des inscriptions dans l'éducation spécialisée à l'élémentaire (ainsi que la diminution de la part des élèves inscrits dans l'éducation spécialisée comparativement aux inscriptions totales) est directement liée à une pénurie de personnel pour évaluer correctement les besoins des élèves et pour leur apporter le soutien nécessaire une fois ces évaluations effectuées. Le rapport de la vérificatrice générale sur l'éducation spécialisée fait état de « longs délais d'attente pour les évaluations psychologiques et orthophoniques », soulignant que 34 % des élèves de deux des trois conseils scolaires concernés par l'audit avaient attendu plus d'un an pour bénéficier d'une évaluation[14]. *People for Education* fait état d'un nombre croissant d'enfants inscrit(e)s sur des listes d'attente pour des évaluations et des services, en soulignant que ces listes d'attente sont particulièrement longues dans les écoles situées dans les quartiers à faibles revenus[15]. En l'absence d'évaluations, les élèves ne peuvent pas se prévaloir des aides spécifiques dont ils(elles) ont besoin et peuvent même se retrouver sans aucune aide pédagogique spécialisée.

[14] Bureau de la vérificatrice générale, *"Special Education Needs: Independent Auditor's Report", Special Report 2026"*, https://www.auditor.on.ca/en/content/specialreports/specialreports/en26/2026_SpecEd_EN.pdf
[15] *People for Education, "Access to special education in Ontario schools: The gaps and challenges"*, 2024, https://peopleforeducation.ca/wp-content/uploads/2024/05/Access-to-Special-Education-In-Schools_3June.pdf

PLANS D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉS

Les problèmes persistent même pour les élèves ayant fait l'objet d'une évaluation et disposant d'un plan d'enseignement individualisé (PEI, le document qui définit les programmes et les aides spécifiques dont un élève a besoin). La vérificatrice générale a indiqué que 87 % des enseignant(e)s interrogé(e)s ont déclaré ne disposer « que parfois, rarement ou jamais » des ressources nécessaires pour mettre pleinement en œuvre les PEI de leurs élèves, ce qui suggère fortement qu'il faut davantage de personnel (par exemple, des aides-enseignants) pour soutenir efficacement les élèves. « Parmi les enseignant(e)s interrogé(e)s qui ont déclaré ne pas être en mesure de pourvoir à la plupart des besoins de leurs élèves en matière d'éducation spécialisée la plupart du temps, 88 % ont signalé un besoin accru d'aides-enseignant(e)s et de personnel de soutien [16] ».

Selon l'*Ontario Autism Coalition* seul(e)s 12,4 % des parents interrogé(e)s ont déclaré que toutes les mesures d'adaptation prévues dans le PEI de leurs enfants étaient systématiquement respectées, tandis que 25,5 % ont indiqué que la plupart l'étaient. En revanche, 39,9 % des personnes interrogées ont précisé que seules certaines de ces mesures étaient parfois respectées, et 10,1 % ont déclaré qu'elles ne l'étaient jamais[17], ce qui laisse fortement entendre que les écoles ont besoin de davantage de moyens de soutien (notamment de personnel supplémentaire) pour pourvoir aux besoins des élèves.

EXCLUSIONS

La pénurie de personnel a conduit à l'exclusion scolaire d'élèves en situation de handicap, soit en les renvoyant chez eux(elles) en cours de journée, soit en leur demandant de ne pas venir à l'école car leurs besoins ne pouvaient pas être pris en charge.

En 2025, *Community Living Ontario* a publié un rapport traitant du recours croissant aux mesures d'exclusion à l'encontre des élèves présentant des anomalies, sur la base d'une enquête réalisée auprès de parents et de personnes ayant la charge de l'enfant. L'étude a révélé que :

- 29 % des répondant(e)s ont déclaré que leur enfant avait été isolé(e) à l'école (c'est-à-dire retiré de sa classe et placé dans un espace séparé).
- 20 % des élèves concerné(e)s par l'enquête ne fréquentaient l'école qu'à temps partiel.
- 31 % des élèves avaient été renvoyé(e)s chez eux(elles) ou s'étaient vu interdire de se rendre à l'école parce que celle-ci était « incapable de pourvoir à leurs besoins ».

[16] Bureau de la vérificatrice générale, *"Special Education Needs: Independent Auditor's Report", Special Report 2026"*, https://www.auditor.on.ca/en/content/specialreports/specialreports/en26/2026_SpecEd_EN.pdf
[17] *Ontario Autism Coalition, "Special Education Survey, 2024-25 School Year"*, avril 2026, https://ontarioautismcoalition.com/wp-content/uploads/2026/04/OAC-Special-Education-Report-2024-2025-School-Year.pdf

La première recommandation formulée dans le rapport est « d'améliorer l'accès à un personnel adapté et en nombre suffisant ainsi qu'à d'autres mesures de soutien pour les élèves ». Le rapport précise en outre : **« À l'heure actuelle, les élèves en situation de handicap n'ont pas accès au niveau de personnel et aux autres mesures de soutien dont ils(elles) ont besoin pour réussir[18] »** (souligné dans le texte original).

L'Ontario Autism Coalition (OAC) fait état de pratiques d'exclusion qui empêchent les élèves en situation de handicap d'accéder à l'école, les privant ainsi de leur droit à l'éducation et compromettant leur réussite. Dans son enquête portant sur l'année scolaire 2024-2025, l'*OAC* a indiqué :

- 25,9 % des élèves en situation de handicap avaient des horaires de présence modifiés au quotidien, ce qui représente une augmentation significative comparativement aux années précédentes du nombre d'élèves n'ayant pas accès à une présence à l'école à temps plein.
- 23,9 % des élèves en situation de handicap ne fréquentaient pas l'école tous les jours de la semaine.
- La raison la plus courante justifiant un horaire quotidien ou hebdomadaire adapté était l'absence de ressources, notamment en personnel.
- 33,4 % des élèves ont subi au moins une forme d'exclusion, notamment le renvoi précoce à la maison, le refus de participer à une activité extrascolaire ou l'exclusion d'une activité scolaire ordinaire en raison d'un manque de soutien disponible[19].

L'*Ontario Principals' Council* a souligné que les exclusions (élèves renvoyés chez eux ou à qui l'on demande de ne pas se rendre à l'école) dues à un manque de personnel (notamment d'aides-enseignants) sont en augmentation[20].

VIOLENCE DANS LES ÉCOLES

De plus en plus d'éléments indiquent que la violence dans les écoles est en hausse. L'une des principales causes sous-jacentes de cette violence est la pénurie de personnel. Les élèves ne bénéficient pas du soutien dont ils(elles) ont besoin pour s'épanouir en classe. Les aides-enseignant(e)s s'occupent aujourd'hui d'un plus grand nombre d'élèves qu'en 2018 et moins d'élèves bénéficient d'un accompagnement individuel qu'au début du mandat du gouvernement conservateur.

[18] *Community Living Ontario, "Crisis in the Classroom: Exclusion, Seclusion, and Restraint of Students with Disabilities in Ontario Schools"*, avril 2025, https://communitylivingontario.ca/wp-content/uploads/2025/04/FINAL-Crisis-In-The-Classroom-April-2025.pdf
[19] *Ontario Autism Coalition, "Special Education Survey, 2024-25 School Year"*, avril 2026, https://ontarioautismcoalition.com/wp-content/uploads/2026/04/OAC-Special-Education-Report-2024-2025-School-Year.pdf
[20] *Ontario Principals' Council, "Addressing Staff Shortages in Ontario Schools: MPP Advocacy Week 2023"*, https://www.principals.ca/en/who-we-are/resources/Documents/Principals-Day-Queens-Park/Staff-Shortages-2023.pdf. Consulter aussi, People for Education, "Access to special education in Ontario Schools: The gaps and challenges", 2024, https://peopleforeducation.ca/wp-content/uploads/2024/05/Access-to-Special-Education-In-Schools_3June.pdf

Un projet de recherche en cours, mené par Darby Mallory, Chris Bruckert, Hanya Ismail et Darcy Santor à l'Université d'Ottawa, apporte de plus en plus de preuves à l'effet que les incidents violents se multiplient dans les écoles[21]. Leurs études mettent en évidence plusieurs facteurs qui créent un contexte propice à la hausse de la violence en milieu de travail :

- Des classes surchargées et complexes.
- Des effectifs d'aides-enseignant(e)s insuffisants.
- Des ressources matérielles insuffisantes.
- Une offre limitée de services professionnels dans les écoles, des évaluations et des interventions insuffisantes[22].

Les données montrent que les causes de la recrudescence de la violence en milieu de travail sont systémiques, et non individuelles. En d'autres termes, la pénurie de personnel dans les écoles, qui empêche de pourvoir aux besoins des élèves, crée les conditions propices à la violence. Pour lutter contre la violence, il faut donc s'attaquer au manque de personnel systémique dans les écoles. Mallory *et al.* affirment : « Non seulement l'échec est inhérent au système éducatif ontarien, qui souffre d'un sous-financement chronique, mais l'absence d'interventions proactives et le refus d'investir dans l'enseignement public créent des effets cumulatifs qui, en fin de compte, exacerbent le problème ».

Le rapport de la vérificatrice générale sur l'éducation spécialisée en Ontario apporte des preuves complémentaires : « Nous avons constamment entendu dire que les besoins des élèves étaient devenus de plus en plus complexes. En l'absence d'effectifs suffisants, cela a entraîné des difficultés à gérer les élèves ayant des besoins importants dans des classes surchargées, ainsi que des problèmes de comportement[23] ». Des données internationales, rassemblées dans une étude portant sur les recherches disponibles en matière de violence à l'école, concluent que « pour réduire la violence en milieu de travail, il faut disposer de ressources suffisantes en termes d'effectifs[24]… ».

La pénurie de personnel, notamment dans ce cas précis d'aides-enseignant(e)s, exclut les élèves en situation de handicap, les privant ainsi de leur droit à une pleine participation à la vie scolaire. La réussite des élèves est compromise par une défaillance systémique consistant à ne pas recruter suffisamment d'aides-enseignant(e)s dans les écoles pour soutenir adéquatement les élèves.

[21] Mallory, D., Bruckert, C., Ismail, H., et Santor, D. (2025). *Running on Fumes: Violence, Austerity, and Institutional Neglect in Ontario Schools*. Ottawa, Ontario – Université d'Ottawa, et Darcy Santor, Hanya Ismail, Darby Malory, et Chris Bruckert, Canadian Schools: A Hazardous Workplace, Université d'Ottawa, février 2026, https://www.educatorviolence.ca/home; consulter aussi, Isaac Callan et Colin D'Mello, "'Significant crisis': Number of violent incidents reported in Ontario schools grows", le 14 août 2025, Global News, 'Significant crisis': Number of violent incidents reported in Ontario's schools grows | Globalnews.ca

[22] Mallory, D., Bruckert, C., Ismail, H., et Santor, D. (2025). *Running on Fumes: Violence, Austerity, and Institutional Neglect in Ontario Schools*. Ottawa, Ontario : Université d'Ottawa.

[23] Bureau de la vérificatrice générale, *"Special Education Needs: Independent Auditor's Report", Special Report 2026"*, https://www.auditor.on.ca/en/content/specialreports/specialreports/en26/2026_SpecEd_EN.pdf

[24] Paul Landsergis, Jeanette Zoeckler, Zerin Kashem, Bianca Rivera, Darryl Alexander, et Amy Bahruth, *"Organizational Policies and Programs to Reduce Job Stress and Risk of Workplace Violence Among K-12 Education Staff", New Solutions: A Journal of Environmental and Occupational Health Policy, Vol. 27(4), 2017.*

ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE DÉSIGNÉ(E)S

Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance désigné(e)s (EPED) constituent un élément essentiel du modèle à deux éducateurs(trices) de la maternelle à temps plein. Les EPED sont des spécialistes du développement de la petite enfance et de l'apprentissage par le jeu, reconnu comme une pratique exemplaire dans le domaine de l'apprentissage précoce. Lors de l'élaboration du programme de maternelle à temps plein de l'Ontario, Charles Pascal (conseiller spécial du premier ministre en matière d'apprentissage précoce) a recommandé que les classes de maternelle à temps plein comprennent à la fois un(e) enseignant(e) de maternelle et un(e) EPED. Les jeunes enfants tirent le meilleur parti du modèle à deux éducateurs(trices) : les EPED apportent leurs compétences spécialisées en matière de développement de la petite enfance, d'apprentissage par le jeu et d'autres domaines, tandis que les enseignant(e)s se concentrent spécifiquement sur la mise en œuvre du programme scolaire. Cette équipe composée de deux éducateurs(trices) réunit des compétences et des expertises variées afin de créer le meilleur environnement possible pour les élèves inscrit(e)s à la maternelle à temps plein[25]. Les jeunes enfants s'épanouissent au mieux lorsque tous leurs besoins éducatifs sont pris en charge par l'équipe composée d'éducatrices et éducateurs de la petite enfance et d'enseignant(e)s.

Les données montrent que le modèle à deux éducateurs(trices) est une réussite : il améliore les résultats des élèves et offre une expérience éducative de grande qualité[26]. Malgré les recommandations formulées au rapport Pascal et les preuves du succès du modèle à deux éducateurs(trices), tous(toutes) les élèves de maternelle n'ont pas accès à la fois à un(e) enseignant(e) et à un(e) EPED. En effet, le nombre d'élèves dont la classe ne compte pas d'EPED a augmenté sous le gouvernement conservateur Ford.

[25] Charles E. Pascal, *With Our Best Future in Mind: Implementing Early Learning in Ontario*, Rapport déposé auprès du premier ministre provincial par le conseiller spécial en matière d'apprentissage précoce, imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009.
[26] Consulter, par exemple, le Dr. Gordon Cleveland, *Ontario's Kindergarten Program: A Success Story*, rapport complet, commandé par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario, 2021, https://www.etfo.ca/public-education/student-development/ontario%E2%80%99s-kindergarten-program-a-success-story

Les règlements pris en application de la Loi sur l'éducation n'obligent pas les écoles à affecter une éducatrice et éducateur de la petite enfance désigné(e) aux classes de maternelle comptant moins de 16 élèves inscrit(e)s. Les données relatives à la taille des classes du primaire sont fournies par le gouvernement de l'Ontario[27]. L'analyse des données montre que :

- En 2018-2019, on comptait 1 168 classes accueillant des élèves de maternelle sans EPED (chiffre estimé, sur la base de la réglementation relative à la maternelle), soit environ 10,8 % de l'ensemble des classes accueillant des élèves de maternelle. En 2025-2026, on comptait 1 559 classes accueillant des élèves de maternelle sans EPED affecté, soit environ 14,7 % de l'ensemble des classes accueillant des élèves de maternelle.
- En 2018-2019, 13 983 élèves de maternelle se trouvaient dans une classe sans EPED (soit environ 5,4 % de l'ensemble des élèves de maternelle). En 2025-2026, 19 240 élèves de maternelle se trouvaient dans une classe sans EPED (soit environ 7,6 % de l'ensemble des élèves de maternelle).
- Le nombre total de classes mixtes de maternelle (c'est-à-dire les classes accueillant à la fois des élèves de maternelle et des élèves de niveaux supérieurs) est passé de 436 (4,0 % des classes accueillant des élèves de maternelle) en 2018-2019 à 567 classes mixtes (5,4 % de l'ensemble des classes accueillant des élèves de maternelle) en 2025-2026.

Les documents financiers des conseils scolaires contiennent des données sur les effectifs permanents dans plusieurs catégories professionnelles majeures du secteur de l'éducation, y compris celles des éducatrices et éducateurs de la petite enfance désigné(e)s[28]. Les données relatives à la dotation en personnel des conseils scolaires montrent que :

- En 2025-2026, les écoles de l'Ontario comptaient 642 ETP d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance désigné(e)s de moins qu'en 2018-2019, première année du gouvernement conservateur Ford.
- Bien que le nombre total d'élèves de maternelle inscrit(e)s dans les écoles de l'Ontario ait diminué au cours de cette même période, le ratio moyen élèves de maternelle par éducatrice et éducateur de la petite enfance désigné(e) a augmenté. Autrement dit, la réduction du nombre d'EPED n'était pas uniquement due à la baisse des inscriptions en maternelle.

[27] Government of Ontario, "Elementary Class Size", https://data.ontario.ca/dataset/elementary-class-size
[28] Gouvernement de l'Ontario, « Rapports financiers des conseils scolaires (estimations, prévisions révisées et états financiers », https://data.ontario.ca/fr/dataset/school-board-financial-reports-estimates-revised-estimates-and-financial-statements

La réglementation concernant la taille des classes de maternelle impose aux conseils scolaires d'avoir une moyenne de 26 élèves par classe, avec un plafond souple de 29 élèves (bien que 10 % des classes de maternelle d'un conseil scolaire puissent compter jusqu'à 32 élèves). Les conseils scolaires ne sont tenus de respecter ces exigences qu'à une date de référence précise en septembre de chaque année. Passé ce délai, la taille des classes peut dépasser ces limites, et les classes de maternelle comptent souvent plus de 32 élèves. Néanmoins, en nous appuyant sur les données fournies par les conseils scolaires à cette date de référence, nous constatons une augmentation de la taille des classes de maternelle.

- En 2018-2019, 176 classes comptaient plus de 29 élèves (soit 1,6 % du nombre total de classes de maternelle). En 2025-2026, ce nombre était passé à 211 classes (soit 2,0 % du total des classes de maternelle).
- En 2018-2019, 3 797 classes comptaient plus de 26 élèves (34,7 % de l'ensemble des classes de maternelle). En 2025-2026, ce nombre était passé à 3 970 (soit 37,5 % de l'ensemble des classes de maternelle).

L'enseignement de la petite enfance, fondée sur le modèle à deux éducateurs(trices), est en train de s'éroder. L'augmentation de la taille des classes (sans parler de l'accroissement et de la complexité des besoins des élèves), ainsi que le nombre croissant d'élèves privé(e)s du modèle à deux éducateurs(trices), soulignent la nécessité d'apporter un changement qui consisterait notamment à rendre obligatoire la présence d'un(e) EPED dans chaque classe comptant au moins un(e) élève de maternelle, à fixer des plafonds stricts pour la taille des classes de maternelle et à renforcer la réglementation qui permet aux conseils scolaires de respecter les exigences en matière d'effectifs un seul jour de l'année scolaire, puis d'augmenter la taille des classes par la suite.

CUSTODIANS AND CARETAKERS

Les concierges et les préposé(e)s à l'entretien sont essentiel(le)s à la santé et à la sécurité dans les écoles. Leur travail consiste notamment à maintenir la propreté dans les écoles, ce qui est indispensable pour limiter la propagation des germes. Ils(elles) jouent également un rôle important, bien que souvent méconnu, dans la sécurité des élèves. Cependant, comme toutes les autres catégories professionnelles, les concierges et les préposé(e)s à l'entretien sont poussé(e)s au-delà de leurs limites. Dans l'enquête réalisée en 2024 par le SCFP-CSCSO auprès de ses membres, 70 % des concierges interrogé(e)s déclarent qu'ils(elles) sont parfois incapables d'accomplir toutes leurs tâches quotidiennes en raison d'une charge de travail trop importante et d'un manque de personnel. Dans cette même enquête, 41 % des concierges ont aussi indiqué que certaines parties de leur école n'étaient pas nettoyées quotidiennement. Les concierges signalent que le manque de personnel a pour conséquence que les salles de classe et les espaces communs ne sont souvent nettoyés ponctuellement que lorsqu'ils sont visiblement sales, que les poubelles sont vidées moins fréquemment, que les gymnases ne sont pas balayés ou lavés quotidiennement, ni aussi minutieusement, et que les surfaces fréquemment touchées ne sont pas désinfectées aussi souvent qu'il le faudrait.

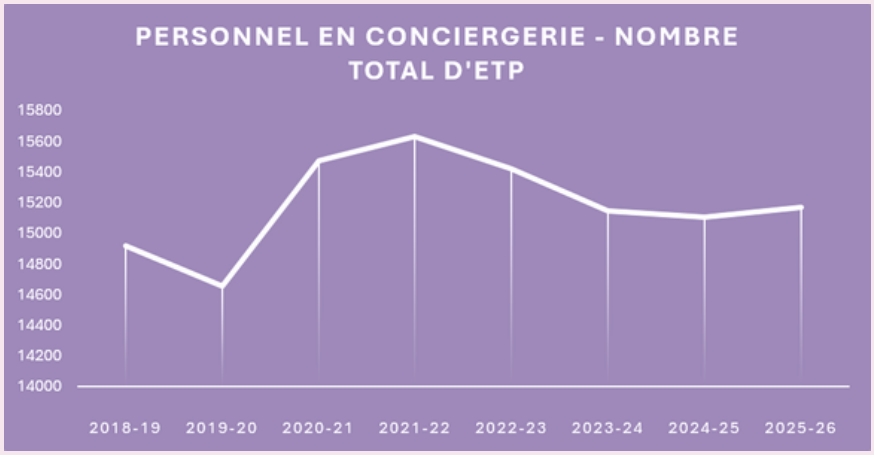
À l'échelle de la province, le ratio élèves/concierge était pire en 2025-2026 qu'en 2018-2019. Autrement dit, chaque concierge doit s'occuper d'un plus grand nombre d'élèves qu'au début du mandat de ce gouvernement. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un indicateur parfait de la charge de travail, le ratio élèves/concierge est un indicateur important de l'augmentation de cette charge. Plus élevé le nombre d'élèves, plus importante la charge de travail.

Un moratoire sur les fermetures d'écoles a été instauré sous le précédent gouvernement libéral et le gouvernement actuel l'a maintenu. Bien que de nouvelles écoles aient été construites et que certaines « fusions » d'écoles aient eu lieu, la superficie totale des écoles n'a pas connu de changement significatif. Celle-ci restant constante, les ratios élèves/concierge constituent le meilleur indicateur disponible de l'augmentation de la charge de travail de ces derniers(dernières). Un nombre plus élevé d'élèves par concierge signifie davantage de travail pour chaque employé(e). De plus, les concierges jouent un rôle crucial dans la sécurité des écoles (ce qu'ont déclaré plus de 94 % d'entre eux dans la récente enquête du SCFP-CSCSO), une tâche rendue bien plus difficile lorsque ces ratios se détériorent.

Bien que l'effectif total des concierges soit aujourd'hui plus élevé qu'au moment de l'arrivée au pouvoir du gouvernement Ford, depuis 2018-2019, 30 conseils scolaires (soit 41,7 % des conseils scolaires) ont enregistré une baisse absolue du nombre de concierges permanent(e)s à temps plein employé(e)s. Au cours de cette même période, 42 conseils scolaires (soit 58,3 % de l'ensemble des conseils scolaires) ont vu leur ratio élèves/concierge se détériorer.

Il est important de noter que la période durant laquelle les effectifs de concierges ont augmenté correspond aux années 2020-2021 et 2021-2022. Deux facteurs importants expliquent cette augmentation. Premièrement, cela coïncide avec la mise en place d'un financement temporaire lié à la COVID-19, dont une grande partie a été consacrée à l'embauche de concierges. Lorsque ce financement a pris fin, les emplois qui avaient été créés grâce à lui ont également disparu, comme le montre la tendance à la baisse de l'emploi après l'année scolaire 2021-2022.

Deuxièmement, lors de la ronde de négociations centrales de 2019, le SCFP (et d'autres syndicats) a négocié un financement supplémentaire pour les conseils scolaires dans le but de créer de nouveaux emplois permanents[29]. Ces postes n'ayant été créés au sein des conseils scolaires qu'après la ratification des conventions collectives entre les sections locales et les conseils scolaires, l'impact total de ce nouveau financement s'est réparti sur les deux années scolaires au cours desquelles nous constatons une augmentation des effectifs. L'augmentation du nombre total de concierges permanent(e)s entre 2018-2019 et 2025-2026 est entièrement due au financement négocié par les syndicats en vue de la création de ces postes.



Données issues des documents financiers des conseils scolaires (états financiers, prévisions budgétaires, prévisions budgétaires révisées, pour différentes années)

Selon des documents du ministère de l'Éducation, 391 postes de concierge (équivalents temps plein) avaient été créés grâce à un financement lié à la COVID à durée déterminée. La différence entre les effectifs de 2025-2026 et ceux de 2018-2019 peut être entièrement attribuée à l'augmentation des effectifs négociée par le SCFP-CSCSO et d'autres syndicats lors de la ronde de négociations centrales de 2019.

[29] Le financement des emplois permanents provenait du Fonds de soutien aux étudiants, qui a été maintenu lors de la ronde de négociations de 2022 (et que le gouvernement conservateur semble avoir maintenu en 2026-2027, reconnaissant ainsi que les syndicats ont réussi à négocier ce financement, sous une forme ou une autre, depuis 2017).

PERSONNEL ADMINISTRATIF DES ÉCOLES (SECRÉTARIAT ET ADMINISTRATION)

La pénurie de personnel touche les services administratifs des écoles d'une manière qui n'est pas toujours rendue publique. Le manque de personnel administratif a des répercussions néfastes sur l'ensemble de la communauté scolaire. Les services administratifs constituent le centre névralgique des écoles, apportant un soutien aux élèves, aux parents, aux autres membres du personnel et aux directeurs(trices) d'école. Les secrétaires et le personnel administratif jouent un rôle important dans la sécurité des écoles, notamment en surveillant et en contrôlant l'accès aux locaux, entre autres. Bref, les écoles ne peuvent pas fonctionner sans le travail du personnel administratif, notamment des secrétaires et des employé(e)s de bureau.

Malgré l'importance du personnel administratif, 27 conseils scolaires (soit 37,5 % des conseils scolaires) comptaient moins de personnel administratif en 2025-2026 qu'en 2018-2019. Plus alarmant encore, 45 conseils (soit 62,5 % des conseils scolaires) affichaient un ratio élèves/personnel administratif moins favorable en 2025-2026. À l'instar d'autres catégories, les ratios élèves/personnel administratif ne reflètent pas l'intégralité de l'évolution de la charge de travail, mais ils ont leur importance. À l'échelle de la province, le ratio élèves/personnel administratif était plus élevé en 2025-2026 qu'au début du mandat de ce gouvernement. Il est clair que le soi-disant « investissement historique » ne se traduit pas par un renforcement des soutiens dans les écoles.

Le personnel administratif n'apporte pas seulement un soutien aux élèves. Il soutient également les autres membres du personnel scolaire. En examinant le rapport entre la totalité du personnel scolaire et du personnel administratif, on constate que, pour l'ensemble de la province, ce rapport s'est dégradé. De plus, ce rapport s'est détérioré dans 49 des 72 conseils scolaires (soit 68,1 % des conseils scolaires).

Les ratios de personnel ne reflètent qu'une partie de la réalité. La charge de travail augmente pour plusieurs raisons. Par exemple, 77 % du personnel administratif interrogé a déclaré que des tâches supplémentaires lui avaient été confiées par l'administration du conseil scolaire, y compris par les directeurs(trices) d'école. Près de 97 % du personnel administratif interrogé a indiqué être régulièrement distrait(e) dans son travail, notamment pour répondre aux appels téléphoniques des parents, aider les élèves qui ont besoin d'assistance au secrétariat, ouvrir la porte ou répondre à l'interphone aux entrées de l'école, et réceptionner les livraisons.

D'autres études ont mis en évidence une pénurie de personnel dans les secrétariats scolaires. People for Education a signalé que 18 % des écoles primaires et 28 % des écoles secondaires sont confrontées à un manque de personnel administratif, soit quotidiennement, soit hebdomadairement[30]. Tout cela explique pourquoi 95 % du personnel administratif des écoles déclare ne pas pouvoir accomplir toutes les tâches qui lui sont confiées en une journée, en raison d'une charge de travail trop importante et d'un effectif insuffisant.

Le personnel administratif des écoles, notamment les secrétaires et autres employé(e)s de bureau, se voit confier une charge de travail de plus en plus lourde. Le nombre d'élèves et d'autres membres du personnel dont ils(elles) s'occupent ne cesse d'augmenter comparativement à l'effectif du personnel administratif dans les écoles. Les charges de travail dépassent désormais les limites de la journée de travail.

CORPS DE MÉTIERS/ENTRETIEN

Les métiers spécialisés ont toujours été considérés comme de bons emplois en Ontario. Les travailleuses et travailleurs des corps de métiers passent des années à développer leurs compétences et à acquérir une expertise dans leur domaine afin d'assurer le bon entretien des bâtiments. Le gouvernement conservateur actuel a tenté de se présenter comme un allié des travailleuses et travailleurs des corps de métiers qualifiés, en faisant la promotion des emplois dans les métiers spécialisés et en encourageant les élèves à s'orienter vers ces carrières.

Cependant, le discours sur le respect des métiers spécialisés et la réalité sur le terrain concernant les emplois dans ces corps de métiers au sein des conseils scolaires de l'Ontario ne concordent pas. Les écoles sont des lieux où les élèves commencent à s'intéresser aux métiers spécialisés et à développer leurs compétences et leurs aptitudes. Or, les bons emplois dans les métiers spécialisés disparaissent précisément des écoles mêmes où les élèves entament leur parcours vers une carrière dans ce secteur.

Entre 2018-2019 et 2025-2026, 99,6 postes équivalents temps plein dans les corps de métier ont été supprimés au sein des conseils scolaires de l'Ontario. En conséquence, 29 conseils scolaires emploient moins de travailleuses et travailleurs des corps de métiers en 2025-2026 qu'au moment de l'entrée en fonction du gouvernement Ford.

[30] *People for Education, "Staff shortages a daily issue for many Ontario schools"*, le 24 mars 2024, *Staff shortages a daily issue for many Ontario schools - People for Education*

En 2025-2026, neuf conseils scolaires n'employaient aucun(e) travailleuse et travailleur des corps de métier ou d'entretien permanent, et quatre autres comptaient deux travailleuses et travailleurs des corps de métier permanent(e)s ou moins parmi leur personnel (malgré la diversité des travaux manuels nécessaires). Sur les 63 conseils scolaires qui emploient des travailleuses et travailleurs des corps de métier (soit 62 % d'entre eux), 39 ont vu leur ratio élèves/personnel se détériorer. Comme pour d'autres catégories professionnelles, les ratios élèves/travailleuses et travailleurs des corps de métier constituent un indicateur imparfait mais important de l'augmentation de la charge de travail et de l'incapacité du financement à suivre le rythme des besoins actuels dans les écoles.

La pénurie de personnel, les suppressions d'emplois et la sous-traitance, pris ensemble, peuvent contribuer à expliquer ce que les travailleuses et travailleurs des corps de métier rapportent concernant la situation dans les écoles. Plus de 82 % des travailleuses et travailleurs des corps de métier interrogé(e)s ont déclaré que le travail qu'ils(elles) effectuent avait été sous-traité par les conseils scolaires, et plus de 92 % ont indiqué que des travaux effectués par des travailleuses et travailleurs des corps de métier d'une catégorie autre que la leur avaient été sous-traités. Il est également préoccupant de constater que plus de 87 % des personnes interrogées ont déclaré devoir parfois réparer les problèmes laissés par des sous-traitants externes. Dans la même enquête, 91 % ont indiqué que les ordres de travail sont parfois retardés ou ne sont pas exécutés, car le personnel est en nombre insuffisant et la charge de travail trop importante pour tout traiter dans un délai raisonnable.

Les emplois dans les corps de métiers devraient offrir un emploi permanent à temps plein, avec des horaires stables, une retraite et des avantages sociaux. Supprimer des postes dans les corps de métiers au sein des conseils scolaires et confier le travail à des sous-traitants ou ne pas le faire du tout témoigne d'un manque d'engagement réel envers ces emplois. Cela démontre également un mépris pour l'entretien et la maintenance des écoles.

[31] "Student Support Staff – Other Prof and Paraprof", is a catch-all category used in school boards financial documents (where permanent staff levels are reported). Because boards have some flexibility in how they report staffing levels in Appendix H of their financial documents it is not evident which classifications are captured in this category.

PERSONNEL PROFESSIONNEL

Le personnel professionnel apporte divers types de soutien aux élèves des conseils scolaires de l'Ontario, notamment en évaluant les besoins des élèves en matière de soutien éducatif spécialisé, en fournissant directement ce soutien, en veillant à la santé mentale des élèves et en apportant toute une gamme d'autres aides nécessaires à la réussite des élèves. Ces postes comprennent notamment des psychologues et autres professionnel(le)s du secteur de la psychologie, des orthophonistes, des intervenant(e)s auprès des enfants et des jeunes, des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux, des conseillers(conseillères) en assiduité et d'autres catégories professionnelles.
Tous les conseils scolaires n'emploient pas de professionnel(le) dans toutes les catégories possibles. En 2025-2026 :

- 33 conseils scolaires n'employaient aucun(e) intervenant(e) auprès des enfants et des jeunes.
- 23 conseils scolaires n'employaient aucun personnel chargé de l'accompagnement scolaire.
- 13 conseils scolaires n'employaient aucun personnel dans le domaine des services sociaux/du travail social.
- 11 conseils scolaires n'employaient aucun personnel dans le domaine des services psychologiques.
- 5 conseils scolaires n'employaient aucun(e) orthophoniste.
- 6 conseils scolaires n'employaient aucun personnel classé dans la catégorie « autres professionnel(le)s et para-professionnel(le)s[31] ».

Entre 2018-2019 et 2025-2026, 54 des 72 conseils scolaires de l'Ontario (75 %) ont connu une réduction du nombre de postes équivalents temps plein pour au moins une catégorie professionnelle. Au cours de cette période, des réductions d'effectifs permanents ont été observées dans chaque catégorie professionnelle :

- 23 des 61 conseils scolaires (37,7 %) comptant des psychologues ont réduit leurs effectifs permanents.
- 12 des 39 conseils scolaires (30,8 %) comptant des intervenant(e)s auprès des enfants et des jeunes ont réduit leurs effectifs permanents.
- 20 des 67 conseils scolaires (29,9 %) comptant des orthophonistes ont réduit leurs effectifs permanents.
- 8 des 59 conseils scolaires (13,6 %) comptant du personnel dans les catégories des services sociaux et du travail social ont réduit leurs effectifs permanents.
- 5 des 49 conseils scolaires (10,2 %) comptant du personnel chargé de l'accompagnement scolaire ont réduit leurs effectifs permanents.
- 30 des 66 conseils scolaires (45,5 %) comptant du personnel classé dans la catégorie « autres professionnel(le)s et para-professionnel(le)s » ont réduit leurs effectifs permanents.

[31] La catégorie « Personnel de soutien aux élèves – Autres professionnel(le)s et para-professionnel(le)s est une catégorie fourre-tout utilisée dans les documents financiers des conseils scolaires (où sont indiqués les effectifs permanents). Les conseils scolaires disposant d'une certaine marge de manœuvre quant à la manière de présenter leurs effectifs dans l'annexe H de leurs documents financiers, il n'est pas évident de déterminer quelles classifications sont regroupées dans cette catégorie.

Dans 62 conseils scolaires, le ratio élèves/personnel s'est détérioré pour au moins une catégorie professionnelle, notamment :

- 39 des 61 conseils scolaires (63,9 %) comptant des psychologues ont enregistré un ratio élèves/personnel moins favorable en 2025-2026 qu'en 2018-2019.
- 30 des 67 conseils scolaires (44,8 %) comptant des orthophonistes ont enregistré des ratios de dotation en personnel moins favorables.
- 17 des 49 conseils scolaires (34,7 %) comptant des conseillers(conseillères) en assiduité ont enregistré des ratios de dotation en personnel moins favorables.
- 11 des 39 conseils scolaires (28,2 %) comptant des intervenant(e)s auprès des jeunes et des enfants ont enregistré des ratios de dotation en personnel moins favorables.
- 5 des 59 conseils scolaires (8,5 %) comptant des postes classés dans la catégorie « services sociaux/travail social » ont enregistré des ratios d'effectifs moins favorables.
- 29 des 66 conseils scolaires (43,9 %) comptant du personnel classé dans la catégorie « autres professionnel(le)s et para-professionnel(le)s » ont enregistré des ratios d'effectifs moins favorables.

D'autres rapports ont fait ressortir les effets néfastes des réductions d'effectifs et de la détérioration du ratio élèves/personnel pour les professionnel(le)s de l'éducation. *People for Education* indique que les délais d'attente pour les évaluations sont affectés par la pénurie de personnel. Par exemple, « seules 26 % des écoles primaires ont déclaré disposer d'un accès régulier à des psychologues, ce qui représente le niveau le plus bas jamais enregistré depuis que nous publions ce chiffre[32] ». La crise touche particulièrement les écoles primaires situées dans des quartiers défavorisés, où les parents sont moins en mesure de financer des évaluations en dehors du système scolaire. Non seulement les élèves issu(e)s de milieux défavorisés sont plus susceptibles d'avoir besoin du soutien d'un(e) psychologue (selon le rapport de *People for Education*), mais ils(elles) ont également moins de chances d'avoir accès à un soutien psychologique au sein de leur établissement scolaire[33].

Même s'il est largement admis que les besoins des élèves ne cessent de croître, que les listes d'attente pour les évaluations sont longues et que le gouvernement provincial lui-même a reconnu la nécessité de s'attaquer aux problèmes de santé mentale des élèves, les aides qui leur sont destinées font l'objet de coupes budgétaires. La réduction des effectifs de personnel professionnel au sein des conseils scolaires et la détérioration des ratios élèves/personnel dans toute la province démontrent que le financement est insuffisant pour recruter suffisamment de personnel afin de pourvoir aux besoins des élèves.

[32] *People for Education, "Access to special education in Ontario schools: The gaps and challenges"*, le 3 juin 2024, Access to special education in Ontario schools: The gaps and challenges - People for Education
[33] Ibid.

LIBRARY TECHNICIANS AND INFORMATION TECHNOLOGY STAFF

Les bibliothèques scolaires sont des espaces où les élèves développent leurs compétences en lecture et en écriture, leurs aptitudes à la recherche et un amour de la lecture qui durera toute leur vie. Cependant, les effectifs des bibliothèques scolaires et des espaces d'apprentissage communs sont en baisse depuis huit ans. À l'échelle de la province, on comptait moins de bibliothécaires permanent(e)s (équivalents temps plein) en 2025-2026 qu'en 2018-2019. Au cours de cette même période, 29 conseils scolaires ont réduit le nombre de bibliothécaires qu'ils emploient, et le ratio élèves/bibliothécaire s'est détérioré dans 38 conseils scolaires à la grandeur de la province.

Le gouvernement a identifié la nécessité d'améliorer les résultats des élèves en matière de lecture et d'écriture à chaque étape du système éducatif. L'un des appuis indispensables à toute campagne significative visant à améliorer la maîtrise de la lecture et de l'écriture réside dans des bibliothèques scolaires accessibles et dotées d'un personnel suffisant. La diminution des effectifs dans les bibliothèques et la détérioration des ratios élèves/personnel sapent cette stratégie.

Les changements technologiques, le recours accru aux appareils technologiques pour l'enseignement et le fonctionnement quotidien des écoles, le développement de l'enseignement en ligne et d'autres facteurs ont accru le besoin en personnel informatique formé et qualifié dans les écoles. Malgré ce besoin accru, 22 conseils scolaires ont en réalité réduit le nombre d'emplois permanents en informatique en équivalent temps plein. En ce qui concerne les ratios élèves/personnel informatique, 34 conseils scolaires (47,2 %) affichaient en 2025-2026 des ratios moins favorables qu'en 2018-2019.

Les suppressions d'emplois, associées à l'augmentation des responsabilités et des demandes d'intervention, expliquent pourquoi 77,9 % du personnel informatique a déclaré avoir vu sa charge de travail augmenter au cours des cinq dernières années. En outre, 59,6 % du personnel informatique a indiqué que les sollicitations sur son temps étaient si importantes qu'il lui était difficile, voire impossible, d'accomplir toutes les tâches qui lui étaient confiées dans un délai raisonnable.

CONCLUSION

On observe une tendance à long terme selon laquelle le financement de l'éducation ne suit pas le rythme de l'inflation et de la croissance des inscriptions scolaires, tendance qui remonte à l'année scolaire 2012-2013 sous le précédent gouvernement libéral. Cette tendance s'est poursuivie sous l'actuel gouvernement conservateur. Le Centre canadien de politiques alternatives estime le déficit cumulé du financement réel par élève à 6,5 milliards de dollars depuis 2018[34]. Les déficits de financement cumulés ont entraîné une crise de pénurie de personnel dans toute la province. Même en 2018, lorsque les conservateurs ont formé le gouvernement, les effectifs étaient déjà insuffisants. Les données présentées dans cette étude montrent que la situation ne fait qu'empirer.

Des insuffisances de financement ont été signalées pour certaines affectations spécifiques au sein de l'enveloppe budgétaire allouée aux conseils scolaires. Par exemple, la vérificatrice générale a indiqué que « la majorité des conseils scolaires ont, collectivement, dépensé des centaines de millions de dollars de plus (en éducation spécialisée) qu'ils n'en ont reçu du gouvernement » au titre du financement de l'éducation spécialisée[35]. L'*Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)*, (l'instance représentant les administrateurs des conseils des écoles publiques anglaises) indique que tous ses conseils membres doivent régulièrement consacrer à l'éducation spécialisée des sommes supérieures à celles qu'ils reçoivent du gouvernement à ce titre[36].

Il ne fait aucun doute qu'il faut augmenter le financement de l'éducation spécialisée. Même si les conseils scolaires prélèvent des fonds sur d'autres postes budgétaires pour les affecter à l'éducation spécialisée, les données fournies dans ce rapport montrent que cela reste insuffisant. Lorsque les conseils scolaires détournent des fonds destinés à d'autres postes budgétaires (tels que le personnel administratif ou les services de conciergerie et d'entretien), cela ne fait qu'aggraver les crises de sous-effectif et de sous-financement dans d'autres secteurs de leur administration. Dans cette situation, « déshabiller Pierre pour habiller Paul » signifie toujours que ni Pierre ni Paul n'obtiennent ce dont ils ont besoin.

[34] Ricardo Tranjan, *Ontario school funding shortfall continues to grow, reaching $6.5 billion since 2018", Centre canadien de politiques alternatives,* Ontario school funding shortfall continues to grow, reaching $6.5 billion since 2018 | CCPA
[35] Bureau de la Vérificatrice générale, *"Special Education Needs: Independent Auditor's Report", Special Report 2026"*, https://www.auditor.on.ca/en/content/specialreports/specialreports/en26/2026_SpecEd_EN.pdf
[36] *Ontario Public School Boards' Association, "Public education system remains under significant financial strain"*, le 2 juin 2025, https://www.opsba.org/opsba_news/public-education-system-remains-under-significant-financial-strain/

La crise liée au sous-financement transparaît en partie dans le nombre de conseils scolaires qui affichent un déficit pour l'année 2026-2027, malgré des réductions drastiques en dotation de personnel et d'autres mesures d'économie. Selon les prévisions budgétaires des conseils scolaires, rendues publiques en août 2026, 25 conseils scolaires prévoient des déficits pour l'année scolaire 2026-2027, dont le montant total s'élève à 186,7 millions de dollars. Ce chiffre inclut les huit conseils placés sous la tutelle du ministre de l'Éducation, ce qui indique que même les superviseur(e)s nommé(e)s par le gouvernement ne parviennent pas à équilibrer les budgets avec le piètre financement qui leur est alloué. Seize autres conseils scolaires prévoient un équilibre technique (c'est-à-dire ni excédent ni déficit), souvent obtenu uniquement au prix de réductions d'effectifs. Parmi les conseils scolaires en excédent, 81 % (25 sur 31) affichent un excédent inférieur à 200 000 dollars, une marge exceptionnellement faible[37].

Avant l'année scolaire 2026-2027, des centaines d'emplois pourvus par les travailleuses et travailleurs de l'éducation ont été supprimés au sein des conseils scolaires de toute la province. Ces suppressions ont été justifiées comme un moyen de rapprocher les budgets de l'équilibre. À la grandeur de la province, les conseils scolaires réduisent leurs effectifs à un moment où ils auraient justement besoin de plus de personnel. Cela exerce une pression supplémentaire sur les travailleuses et travailleurs de l'éducation qui restent en poste et doivent assumer une charge de travail accrue, ce qui accroît leur stress et leur fatigue. Cela signifie également que les besoins des élèves ne sont toujours pas satisfaits et que, dans les faits, un nombre croissant d'élèves verront leurs besoins rester insatisfaits.

Un investissement substantiel dans l'éducation est nécessaire, en particulier un investissement visant à recruter davantage de personnel pour pourvoir aux besoins des élèves. Le SCFP-CSCSO a formulé plusieurs revendications de négociation qui contribueront à remédier à la crise de sous-effectif, notamment :

- Un financement dédié au recrutement de nouveaux effectifs, y compris des fonds pour l'éducation spécialisée et pour d'autres catégories de personnel.
- La présence d'une éducatrice et éducateur de la petite enfance désigné(e) dans chaque classe accueillant des élèves de maternelle.
- Un plafond strict de 26 élèves par classe pour les classes de maternelle·
- Un(e) aide-enseignant(e) dans chaque classe de maternelle.

Les études, les témoignages des travailleuses et travailleurs de l'éducation et les retours des parents d'élèves ayant des besoins particuliers soulignent tous la nécessité d'augmenter le financement consacré aux effectifs dans le système d'enseignement public de l'Ontario afin de pourvoir aux besoins des élèves, d'assurer la sécurité des élèves et du personnel, de répondre aux préoccupations liées à la charge de travail et de mettre en place un système d'enseignement public en mesure de répondre aux attentes des familles ontariennes.

[37] Consulter les Prévisions budgétaires – Soumission Conseil 2026-27, à l'adresse https://data.ontario.ca/dataset/school-board-financial-reports-estimates-revised-estimates-and-financial-statements/resource/91f3961e-05ce-4a20-9100-99235cb8b162

ANNEXE 1

RÉDUCTIONS DES EFFECTIFS PERMANENTS DE 2018-2019 À 2025-2026 (EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN)

- 28 conseils scolaires ont connu une réduction de leurs effectifs pédagogiques (enseignants et instructeurs compris).
- 7 conseils scolaires ont connu une réduction du nombre d'aides-enseignant(e)s.
- 39 conseils scolaires ont connu une réduction du nombre d'éducatrices et éducateurs de la petite enfance désigné(e)s.
- 8 conseils scolaires ont connu une réduction du nombre de postes de travailleuses sociales et travailleurs sociaux.
- 12 conseils scolaires ont connu une réduction du nombre d'intervenant(e)s auprès des jeunes.
- 20 conseils scolaires ont connu une réduction du nombre d'orthophonistes.
- 23 conseils scolaires ont connu une réduction du nombre de psychologues.
- 22 conseils scolaires ont connu une réduction du nombre de postes dans les services informatiques et autres services techniques.
- 30 conseils scolaires ont connu une réduction du nombre de postes relevant de la catégorie « autres professionnel(le)s et para-professionnel(le)s ».
- 29 conseils scolaires ont connu une réduction du nombre de bibliothécaires.
- 27 conseils scolaires ont connu une réduction de secrétaires et d'employé(e)s de bureau dans les services administratifs des écoles.
- 30 conseils scolaires ont connu une réduction du nombre de concierges.
- 29 conseils scolaires ont connu une réduction de préposé(e)s à l'entretien et de métiers spécialisés.
- 14 conseils scolaires ont connu une réduction de l'effectif total.

➤ 69 des 72 conseils scolaires ont enregistré une réduction dans au moins l'une des catégories susmentionnées.

➤ 46 des 72 conseils scolaires ont enregistré une réduction dans au moins quatre des catégories susmentionnées.

ANNEXE 2

CONSEILS SCOLAIRES DONT LE RATIO ÉLÈVES/PERSONNEL S'EST DÉTÉRIORÉ ENTRE 2018-2019 ET 2025-2026

- 56 conseils scolaires présentent des ratios d'effectifs moins favorables pour l'ensemble du personnel d'enseignement en classe (qui comprend les enseignants et les instructeurs).
- 15 conseils scolaires présentent des ratios d'effectifs moins favorables pour les aides-enseignant(e)s.
- 48 conseils scolaires présentent des ratios d'effectifs moins favorables pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance désigné(e)s.
- 5 conseils scolaires présentent des ratios d'effectifs moins favorables pour les travailleuses sociales et travailleurs sociaux.
- 11 conseils scolaires présentent des ratios d'effectifs moins favorables pour les intervenant(e)s auprès des enfants et des jeunes.
- 30 conseils scolaires présentent des ratios d'effectifs moins favorables pour les orthophonistes.
- 39 conseils scolaires présentent des ratios d'effectifs moins favorables pour les psychologues.
- 34 conseils scolaires présentent des ratios d'effectifs moins favorables pour les services informatiques et autres services techniques.
- 29 conseils scolaires présentent des ratios d'effectifs moins favorables pour les catégories « autres professionnel(le)s et para-professionnel(le)s ».
- 38 conseils scolaires présentent des ratios d'effectifs moins favorables pour les bibliothécaires.
- 45 conseils scolaires présentent des ratios d'effectifs moins favorables pour les secrétaires et employé(e)s de bureau dans les services administratifs des écoles.
- 42 conseils scolaires présentent des ratios d'effectifs moins favorables pour les concierges.
- 39 conseils scolaires présentent des ratios d'effectifs moins favorables pour les préposé(e)s à l'entretien et métiers spécialisés.
- 32 conseils scolaires présentent des ratios d'effectifs moins favorables pour l'ensemble du personnel.

- Les 72 conseils scolaires présentaient tous un ratio d'effectifs moins favorable dans au moins l'une de ces catégories.
- 60 des 72 conseils scolaires présentaient un ratio d'effectifs moins favorable pour au moins quatre de ces catégories.
- 12 des 72 conseils scolaires présentaient un ratio d'effectifs moins favorable pour au moins 10 catégories de travailleuses et travailleurs de l'éducation.